N.B : les périmètres de protection des captages d'eau potable et leurs prescriptions associées sont en annexes du PLUi.

Sur ce plan ne sont représentés que :
_le zonage (zones U, AU, A et N et leurs secteurs ou sous-secteurs),
_ les protections linéaires (pour des haies par exemple), ou ponctuelles (pour des cabanons par exemple),
_le détail des zones de risques.
Les autres règles (secteurs soumis à OAP, Espaces Boisés classés...sont représentées sur le plan 1.

QUINTAUX
MAUVAIS PAYS
LES TIERS
LA SOUFAGNE ET FAURES
LES BLACHES DE LADRET ET GRANGE DE MARET
LESARD DE MARET ET MARAVOIS
LA CARRE
CLAU LANDOU
TRÉPALON ET PIGNE
SERRE BONNET
BIGOT ET BEAUCHARD
BACHON
JAS DU CORPS ET ROCHER ROND
BACHON ET BEAUCHARD
LE GRAND CLOT ET LA VIGNE
LES GRANDES BLACHES-EST
CUBILIER ET MARET
BAYARD
POUCHONNE ET COL BORRE
LES APPARUNS
HUBACS DEMARET ET MARET
LES COTES
SERRE MARRET
COMBE FAURITE
LA BRUNE
BANCHET
L'ALAUSE
LES ADRETS DE TRÉPALON
TRÉPALON
BLACHES DU MILIEU
LES HAUTES GIRARDES
GONNARDS
LES GAUZES
LA PIGNE ET COMBE FAURITE
BAYARDS ET BARBEYRON
CLOT LES VACHES
CANTILLIERE ET LE POIRIER DU BOUE
BANCHET GRANDE-COURRIERE
SERRE ROUBY
ROUBY ET FAUSSARD
ET GRAND CHEMIN FAUSSARD
LES QUINZE CANNES
DEXTRAIT ET SERRE DU BEGUE
GROSSE PIERRE
COMBE FAURITE ET COMTEAU
BÈGUE
LES CHAPELLAS
PLANASSON ET CHARDONNE
SERRE MINUIT
CLOT D'ANE
L'ARIBAT
BOUTARY
CLOT DU SAULE
GRAVAS OU LE CLOT
TERRIGONNE ET COL JEANNIN
COL NOTRE DAME ET MARZELIÈRE
COL CAILLAUD
GRANDE PIÈCE
LES COMMUNES ET FAUSSARD
TRÉPALON ET LE FAY
L'ARMANDON
LES COMMUNES
COL NOTRE DAME
LES PRADES
COUSPEAU-NORD
CLARDOYER ET BOURNON
L'ARRINIER
LE DEVÈS
LE DEVÈS ET LE MOULIN
LES COLOMBES
COL DE NOTRE-DAME
LES CHAUNES
CLAROYER
JOANNIS
LE MOULIN
ET SERRE CHAVON LES ROSES
SERRE_CHAVON
GRAND GRANGE ET LA CURE
BAUME ROUSSE
GRANDE PLAINE
CARNET ET CABRET
CABRET ET SERRE JEANNOT
SAINT - PIERRE
LES CÔTES
LES PEYROTS
LA GROTE
COUSPEAU
CLAMEAN
CARNET
RECHAS
COMBE DU FOUR
LA JACINE
LES HUBACS
POUPAURET
LA BOURE
LA TOUQUE
SERRE POINTU
LA BRANCHUE
SERRE LA CROIX
COUSPEAU-SUD
GRAND HUBACS
ET LA BRANCHUE CLOT LES ORTIES
L'ETOUTAIL
BAUMASTE
CÔTES RATES
LA CHARBONNIERE
CLOT LES ORTIES
LES PRADEAUX
LES PRADEAUX ET COL LA CROIX
LE LAUZAS
BOIS ROND
LA PENON ET MOURY
VALAURIE
LES PLAINES
BAGÈRES ET CÔTES-RATES ADRET DU PRÉ NEUF
PENON
LES BACHASSES
MOURY
LA VIOLETTE
COTE HABILLEMENT
BOUTARY
LA CHARTE
LES BLACHES
LE PRÉ NEUF
BOUTARY ET PRÉ NALIE
CLOT LA ROCHE
CÔTE-HABILLEMENT
HUBAC MAISONS
CHAMPS PLAINE
MOUNIT
BRAME-FAN ET CLOT LA ROCHE
CLOT RICHARD
COSTE CHAUDE ET CHAFOY
CHAMP PLANIER ET SOURDILLONS
SOURDILLONS
CHATASSE POURDIER
BRAME-FAN

0 500 1 000

ROCHEFOURCHAT

Règlements graphiques

PLAN 2 : zonage et représentation détaillée des risques d'inondations

Pays Diois aux Sources de la Drôme — Communauté des Communes du Diois
PLUi Pays Diois — Plan Local d'Urbanisme Intercommunal